



Société

Peu de mobilité en France sur l'échelle des revenus

Tristan Loisel et Michaël Sicsic (Insee) ont réalisé une étude visant à comparer l'évolution des revenus des mêmes personnes entre 2013 et 2019 (*Insee Analyses* n° 82 d'avril 2023) ⁽¹⁾. Concrètement, entre ces deux dates, les trajectoires de revenus peuvent être stables, ascendantes ou descendantes.

D'une façon générale, la position des individus sur l'échelle des revenus varie peu au cours de la vie. Tout d'abord, plus les individus sont haut dans l'échelle des revenus en 2003, plus ils ont de chances d'occuper un rang élevé de la distribution en 2019. La corrélation est de 71 % après seize ans, soit en 2019, ce qui témoigne d'une faible mobilité dans l'échelle des revenus.

L'inertie est particulièrement observée pour les hauts et les bas revenus. Ainsi, parmi les 20 % les plus modestes en 2003, 62 % des individus sont aussi parmi les 20 % les plus modestes en 2019. Seuls 2 % effectuent une mobilité très ascendante vers les 20 % les plus aisés. De même, 63 % des individus appartenant aux 20 % les plus aisés en 2013 le sont encore en 2019. Et comme les mobilités très ascendantes, les situations de mobilité très descendante sont rares (3 %). Pour expliquer cette faible mobilité des revenus en France (plus faible qu'aux États-Unis par exemple), des auteurs avancent « *la forte dépendance de la carrière professionnelle au diplôme initial, l'inégalité d'accès à la formation professionnelle ou encore les coûts de la mobilité géographique* ».

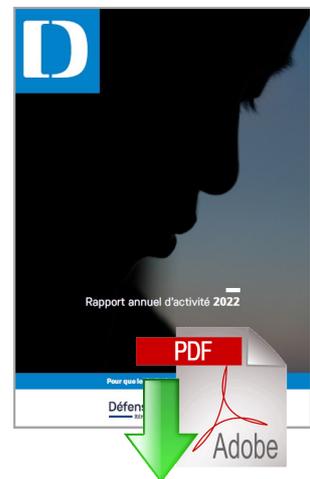
Tristan Loisel et Michaël Sicsic soulignent que les jeunes sont plus mobiles dans l'échelle des revenus, ainsi que les indépendants, les individus habitant en région parisienne, alors que les salariés sont moins mobiles.



Pas simple d'être une personne étrangère en France !

Dans son Rapport annuel d'activité 2022, la Défenseure des droits alerte sur la dégradation des droits fondamentaux des personnes étrangères (pages 40 à 42). Les saisines de l'institution constituent un indicateur éclairant : 6 540 réclamations relatives aux droits fondamentaux des étrangers en 2019 et... 21 666 en 2022, soit une hausse de 231 % ! Le droit des étrangers est le premier motif de saisine.

La Défenseure des droits évoque « *une dégradation importante du service public à l'égard des étrangers en France* ». Au premier rang des causes : la dématérialisation des guichets préfectoraux. Sur le papier, tout est simple, par exemple prendre un rendez-vous en ligne. Une plateforme laisse espérer des « démarches simplifiées », notamment pour une demande de titre de séjour en ligne... En pratique, des étrangers titulaires d'un droit au séjour peuvent rencontrer des difficultés pour re-



(1) – « Peu de mobilité dans l'échelle des revenus entre 2003 et 2019 » (4 pages).

nouveler leur titre, prendre un rendez-vous, ou alors les délais d'instruction deviennent « *particulièrement excessifs* ».

Conséquence ? De plus en plus d'étrangers « *séjournant régulièrement en France depuis de nombreuses années subissent des ruptures de droits (perte d'emploi, de droits sociaux, etc.) et basculent, du fait d'un dysfonctionnement administratif, dans une situation irrégulière, avec les graves conséquences qui en résultent en termes de précarité* ».

Il y a la solution de saisir le tribunal administratif, mais le recours à la Défenseure des droits s'avère très souvent efficace : 76 % des tentatives de règlements amiables du litige, en 2022, ont rencontré une issue favorable dès le premier examen des réclamations.

L'administration pourrait utilement accompagner les étrangers éloignés du numérique, suggère la Défenseure des droits, mais aussi proposer une solution de substitution pour tout usager confronté à un blocage pérenne...

À vos agendas

Le samedi 13 mai, à Meslay-du-Maine

Les vitraux de l'église

Le samedi 13 mai, à 14 h 30, à l'Espace meslinois (en face de la piscine et de la salle omnisports), à Meslay-du-Maine, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne (SAHM) et les Archives départementales de la Mayenne organisent une conférence : « Les vitraux de l'église de Meslay – des œuvres majeures de la renaissance du vitrail au XIX^e siècle », par Stéphane Arrondeau, docteur en Histoire et maître-verrier sarthois.

Stéphane Arrondeau se passionne depuis plus de trente ans pour le travail du vitrail. Ses recherches portent sur les travaux des maîtres-verriers en Sarthe. Ceux-ci ont travaillé à l'église de Meslay-du-Maine qu'il a étudiée particulièrement. La conférence se poursuivra à l'église par des commentaires sur les vitraux des familles de maîtres-verriers Lusson et Fialeix.

Entrée libre et gratuite.

À noter : dans le cadre des « Samedis de l'histoire », la conférence de Pierrick Barreau prévue aux Archives départementales est annulée. Elle devait porter sur les « *Architectures de villégiature en bord de rivière, autour de Laval* ».



Scène d'un vitrail d'Antoine Lusson à l'église de Meslay-du-Maine

Le jeudi 1^{er} juin, à Laval

Assemblée générale du CÉAS de la Mayenne

Le jeudi 1^{er} juin, de 18 h à 20 h, à la Maison de quartier des Fourches, 1 place Pasteur, à Laval, le CÉAS de la Mayenne tiendra son assemblée générale.

À l'issue de l'assemblée générale statutaire, intervention et échanges sur la situation sociodémographique de la Mayenne.



La pensée hebdomadaire

« *TikTok, comme toutes les autres applications, n'impose rien, mais ne laisse pas absolument ouvert non plus le champ des possibles. La plate-forme nous dispose à consommer des vidéos courtes et acidulées, en masse. "Shiny", "punchy", captivant : comme le sucre en excès, les contenus TikTok rendent tout le reste fade. En ce sens, comme l'essayiste Nicholas Carr l'avait noté pour Google en 2008, mais à un degré bien supérieur, TikTok modifie nos capacités d'attention et rend malaisée la concentration longue sur ce qui ne brille ni ne bouge.* »

Julien Auriach, professeur agrégé de philosophie, « Contre la bêtise de masse », *Le Monde* des 16 et 17 avril 2023.